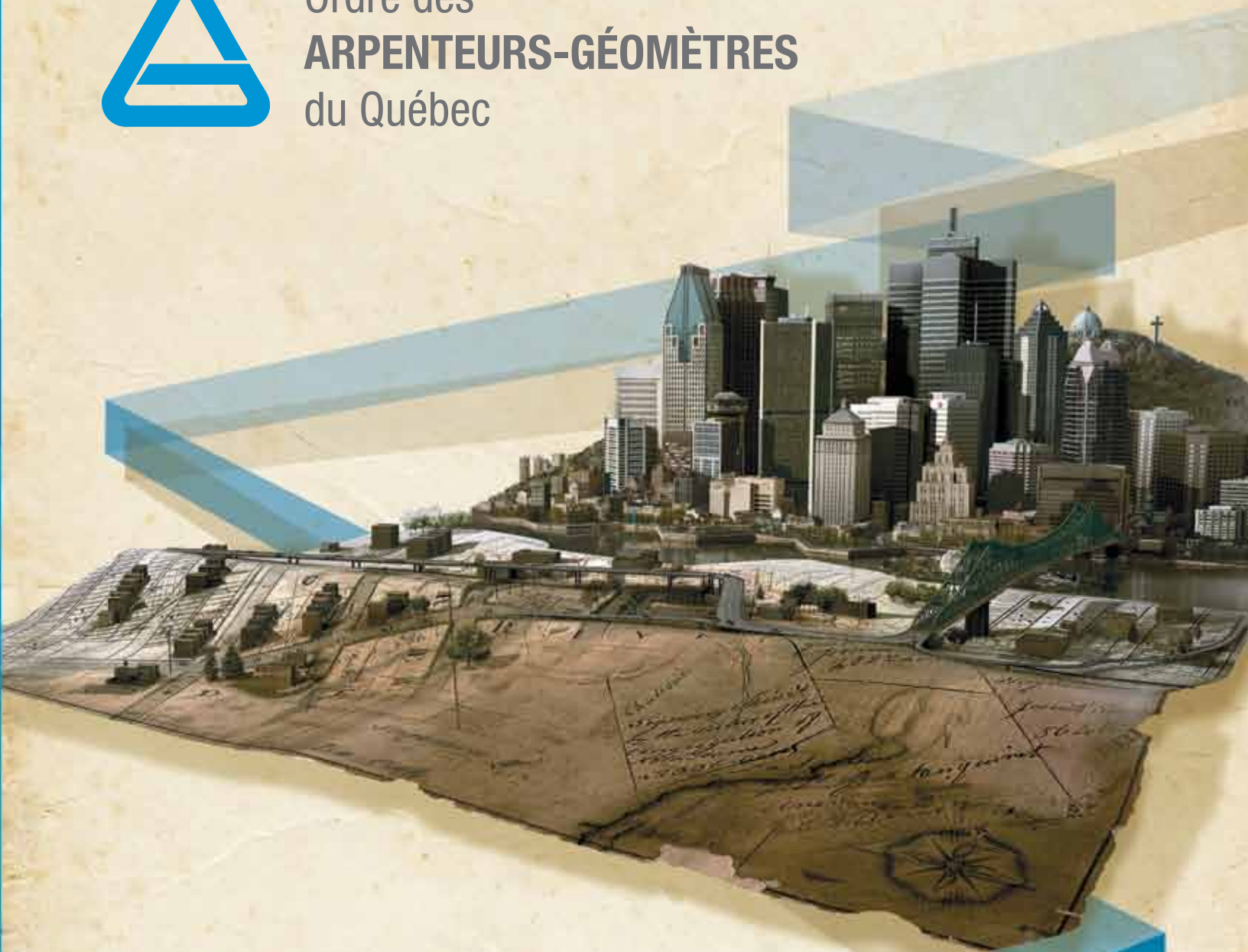




Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2011 | 2012

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2011-2012	4
Administrateurs du comité exécutif 2011-2012	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	7
Activités du Conseil d'administration	11
Activités du comité exécutif	15
Rapport du syndic	17
Comité de formation	18
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	19
Comité d'assurance responsabilité professionnelle	20
Comité de sinistres et de prévention	21
Comité d'inspection professionnelle	23
Conseil d'arbitrage des comptes	25
Comité de révision	26
Conseil de discipline	28
Comité des examinateurs	29
Comité des stages de formation professionnelle	31
Comité de la revue	33
Comité du fonds Joncas	36
Rapport des vérificateurs	37

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2012

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Bertrand St-Arnaud

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Monsieur Bertrand St-Arnaud

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2012

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pierre Tessier, a.-g.

Président

3

Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Québec, novembre 2012

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre Tessier, a.-g.

Président



Les administrateurs du Conseil d'administration 2011-2012

Pour l'exercice 2011-2012, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Pierre Tessier, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Marcel Laberge, g.
(2010-09-25)¹

Pierre Tessier, a.-g.
(2009-09-26)

Jean Taschereau, a.-g.
(2011-09-17)

Bruno Fournier, a.-g.
(2008-09-20)

Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.
(2010-09-25)

Daniel Bérard, a.-g.
(2011-09-17)

Jean Paquin, a.-g.
(2008-09-20)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2009-09-26)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2011-09-17)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2010-09-25)

Région de l'Est

Jean-Pierre Simard, a.-g.
(2008-09-20)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Guy R. Brisson
(2010-09-25)

Marc-André Gosselin
(2010-01-27)

Paul Monty
(2010-01-27)

Les administrateurs du comité exécutif 2011-2012

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Pierre Tessier, a.-g., président

M^{me} Mylène Corbeil, a.-g., vice-présidente

M. Denis Ayotte, a.-g.

M^{me} Sophie Morin, a.-g.

M. Paul Monty, administrateur nommé

Le personnel du siège social au 31 mars 2012

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Chargé d'affaires professionnelles :
Michel Côté

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Contrôleur-comptable :
Christiane Hudon

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste
et commis-comptable :
Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate
M^e Sophie Vézina, avocate

Adjointe :
France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



M. PIERRE TESSIER, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est encore une fois avec plaisir, mais aussi avec un mélange de fierté et d'humilité, que je dresse ce bref bilan de mon troisième mandat annuel à titre de président de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) pour l'année 2011-2012. Ce bilan est le fruit des efforts des administrateurs et du personnel de l'Ordre, mais aussi des nombreux bénévoles qui participent aux travaux de nos différents comités. Je tiens donc, en tout premier lieu, à remercier tous ces gens qui nous ont si bien soutenus au cours de la dernière année.

Réglementation

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle a été modifié de façon à ce que tous les membres de l'Ordre, quels que soient leurs champs d'activités professionnelles, adhèrent dorénavant au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle. Cette modification n'a toutefois pas d'incidence sur les exemptions du paiement de la prime dont bénéficient certaines classes de membres.

Le Règlement sur la formation continue obligatoire a pour sa part été assoupli en éliminant l'obligation pour les membres d'accumuler un nombre minimal de points par année et de participer annuellement à une session de formation organisée par l'Ordre.

Les deux règlements précédents sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2012. Quant aux règlements suivants, ils sont actuellement en voie de révision.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les repères et les bornes a pour principal objectif de distinguer physiquement les repères et les bornes.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis vise à éliminer la partie scientifique du volet écrit de l'examen professionnel et à prolonger le stage de formation professionnelle sur une période de deux ans.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation a pour objectif de rendre obligatoire la matérialisation des nouveaux sommets des nouveaux lots. Compte tenu des impacts de ce projet sur la pratique des arpenteurs-géomètres qui oeuvrent en arpentage foncier, une vaste consultation précédera son dépôt à l'Office des professions du Québec.

Représentation

L'Ordre a participé au cours de l'année 2011-2012 aux consultations générales des commissions parlementaires sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme* et sur l'avant projet de *Loi instituant le nouveau code de procédure civile*.

Nous avons aussi, conjointement avec la Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec, soumis nos commentaires à L'Autorité des marchés financiers et au ministère des Finances relativement à un projet de

règlement sur les activités de représentants. Notre mémoire dénonçait la levée de l'incompatibilité qui aurait permis aux courtiers immobiliers d'agir à titre de représentants en assurances et donc de pouvoir vendre des produits d'assurance et notamment d'assurance de titre. À ce jour, le projet de règlement n'a pas été adopté.

Tout au long de l'année, nous avons par ailleurs poursuivi de fructueux échanges avec la Chambre des notaires du Québec sur différents sujets communs à nos deux professions. Cette collaboration devrait bientôt mener à la création d'un comité de liaison permanent et à l'organisation conjointe de sessions de formation continue.

L'Ordre a aussi amorcé des discussions avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à son projet d'ajustement des limites de la zone agricole au cadastre du Québec.

Nous avons par ailleurs informé Emploi Québec que les données statistiques diffusées par ce ministère sont complètement erronées en ce qui concerne la profession d'arpenteur-géomètre. Selon ces données, issues de Statistique Canada, il y aurait 2 500 arpenteurs-géomètres au Québec avec un revenu annuel moyen de 60 000 \$. Quand on sait que nous sommes un peu moins de mille membres ayant bénéficié d'un revenu moyen de 92 000 \$ en 2007, nous devons continuer à réfuter ces faussetés qui causent un tort énorme à nos activités de recrutement et de promotion.

L'Ordre a été présent au Colloque Géomatique 2011 les 12 et 13 octobre à Montréal et au Congrès géospatial international du 14 au 17 mai 2012 à Québec.

L'Ordre a aussi participé aux congrès et assemblées générales des associations et ordres suivants :

- Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, du 22 au 24 février 2012 à Ottawa où le directeur général de l'OAGQ était conférencier.
- Association des arpenteurs-géomètres de la Colombie-Britannique, du 7 au 9 mars 2012 à Parksville.

- Association des arpenteurs-géomètres de Terre-Neuve et Labrador, du 3 au 5 mai 2012 à St-John's où le président de l'OAGQ a agi comme conférencier.
- Association des arpenteurs-géomètres de la Saskatchewan et de l'Association des arpenteurs des terres du Canada, du 6 au 9 juin 2012 à Regina.
- Ordre des géomètres-experts de France, du 11 au 13 septembre 2012 à La Rochelle.

En ce qui concerne le recrutement, nous devons souligner le dévouement et l'excellent travail des bénévoles qui nous ont si bien représentés dans les salons d'éducation et d'emploi de Montréal et de Québec, et dans les événements carrières tenus dans les écoles et collèges des différentes régions du Québec.

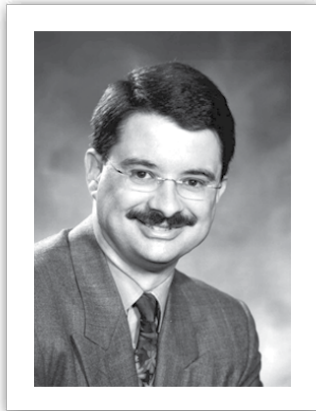
Autres activités

Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons l'excellent travail accompli par le bureau du syndic, assisté par la direction des affaires juridiques. Cette équipe a réussi à traiter un grand nombre de dossiers, mais a surtout diminué considérablement le nombre de vieux dossiers, soit ceux antérieurs au 1^{er} janvier 2010.

Rappelons également la signature du protocole d'entente pour l'échange de stagiaires entre le Québec et le Maroc. Reste maintenant à donner suite à ce protocole pour qu'il prenne tout son sens et se traduise par des gestes concrets de la part de nos membres.

Enfin, mentionnons nos efforts pour alimenter le Fonds Joncas. Une première bourse d'entreprise a été créée et nous espérons qu'elle serve d'exemple à nos confrères et consoeurs. Nous fondons aussi beaucoup d'espoir sur les autres initiatives de financement comme celles organisées dans le cadre du congrès annuel.

Pierre Tessier, a.-g.
Président



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Élections 2012 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région de l'Est et la région de Québec.

Le 16 mars 2012, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 3 avril 2012 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Jean Paquin, a. g. Monsieur Paquin n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de M. Philippe Tremblay, a.-g., de Cowansville, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de l'Est, l'administrateur sortant était M. Jean-Pierre Simard, a. g. Monsieur Simard n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Bruno Fournier, a. g. Monsieur Fournier n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, le poste vacant pour la région de l'Est a fait l'objet d'une nomination par le Conseil d'administration. Monsieur Marcel Cadoret, a.-g., de Baie-Comeau, a été nommé pour la région de l'Est.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, le poste vacant pour la région de Québec a fait l'objet d'une nomination par le Conseil d'administration. Monsieur Bernard Lemay, a.-g., de Québec, a été nommé pour la région de Québec.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 14 juin 2011 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Pierre Tessier, a. g., a débuté son mandat d'un an le 17 septembre 2011 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

Départ à la retraite de M^{me} Nicole-Claude Berna

Après 35 années de bons et loyaux services, madame Nicole-Claude Berna, notre directrice des communications, secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision et secrétaire-trésorière de la revue Géomatique, a pris une retraite bien méritée le 31 décembre 2011.

Je me fais le porte-parole de ses collègues du secrétariat de l'Ordre, des membres des Conseils d'administration et des comités avec lesquels elle a collaboré toutes ces années, pour souligner son importante contribution au développement de notre organisation et son dévouement indéfectible pour le public, l'Ordre et les membres. Nous aurons tous eu le privilège de pouvoir apprécier ses qualités professionnelles et humaines au cours de sa remarquable carrière.

Activités de formation continue

Cinq (5) formations ou conférences ont été organisées et offertes par l'Ordre en 2011-2012. Trois conférences étaient présentées dans le cadre du congrès en septembre 2011. La formation « *GPS: la gestion du personnel à succès* » a été offerte en neuf sessions dans les cinq principales régions (Rimouski, Québec, Drummondville, Montréal et Gatineau) en janvier et en février 2012.

Nous avons innové cette année en procédant à l'enregistrement des conférences et formations afin de permettre aux membres de visionner en ligne celles auxquelles ils n'ont pas été en mesure d'assister. Une résolution adoptée par le Conseil d'administration établit que le visionnement des formations et conférences permet aux membres d'obtenir des points avec un maximum de cinq (5) points accumulés de cette façon par période de deux ans.

Les formations offertes en 2011-2012 furent:

FORMATION	DATES	ASSISTANCE	VISIONNEMENT
Conférence du MDDEP - Les milieux humides (Congrès 2011)	Septembre 2011	248	112
Conférence de la CPTAQ (Congrès 2011)	Septembre 2011	277	138
Atelier: La 4 ^e Dimension - Gestion du temps (Congrès 2011)	Septembre 2011	280	113
Obligation déontologique - Permis de lotissement	Décembre 2011	68	s/o
La GPS: la gestion du personnel à succès... en contexte de pénurie	Janvier-Février 2012	419	75

Nous avons donc une assistance et un visionnement moyen de près de 500 participants pour la formation « *Gestion du personnel* » et de près de 400 pour les conférences présentées lors du congrès 2011.

Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris treize (13) enquêtes et a complété quatre (4) enquêtes.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2012, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 993 membres, soit 886 hommes et 107 femmes, répartis selon les classes suivantes:

433	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
438	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
83	Membres retraités
29	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiants(es)
8	Congé parental
7	Hors Québec

La répartition des permis :

971	Arpenteurs(es)-géomètres
22	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2012 était la suivante :

Québec (03)	258
Montréal (06)	120
Montréal (16)	126
Laurentides (15)	75
Chaudière-Appalaches (12)	62
Lanaudière (14)	49
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	39
Outaouais (07)	36
Estrie (05)	35
Bas Saint-Laurent (01)	34
Mauricie (04)	34
Laval (13)	25
Centre du Québec (17)	24
Hors du Québec (98 et 99)	23
Abitibi-Témiscamingue (08)	21
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	16
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	1

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2011	983
Décès	(10)
Démissions	(4)
Non-réinscriptions	(5)
Radiation	(0)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	24
• permis restrictif de géomètre	0
Réinscriptions	5
Total :	993

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis a été délivré.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 était de :

2 500,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 250,00 \$	Salarié(e)
417,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
417,00 \$	Inactif, hors Québec
208,00 \$	Retraité

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} août 2011.



Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2011	101
Dossiers ouverts	29
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(24)
Dossiers actifs au 31 mars 2012	106

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires. Cent dix-neuf (119) résolutions ont été adoptées.

Au cours du dernier exercice, une recommandation a été soumise au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre un stage de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Pour ajouter des activités à la « Liste des activités de formation continue, activités admissibles et leurs points attribués »
- Pour approuver la mise en place de solutions afin d'exiger de l'arpenteur-géomètre la préparation d'un plan d'arpentage comprenant toutes les données géométriques nécessaires à la reconstitution mathématique de chaque lot ou immeuble et un rattachement en position absolue au réseau géodésique, ce plan devant être publié et conservé dans un registre créé à cet effet à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, cette obligation étant créée par l'adoption d'un nouveau règlement, et d'exiger la pose de repères sur le terrain à chaque sommet (ou une majorité de sommets) de chacune des limites créées, cette obligation étant créée par l'adoption d'un nouveau règlement ou par la modification du *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation*, et aussi de mandater le comité ad hoc constituer par la résolution B-10-10591 à élaborer le processus qui permettra la mise en place des deux solutions retenues et de faire rapport à cet effet au Conseil d'administration.
- Pour approuver le contenu du projet de mémoire relatif à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme élaboré par le professeur Francis Roy, a.-g., du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval, en collaboration avec le président de l'Ordre, et de le soumettre à la Commission de l'aménagement du territoire du gouvernement du Québec.
- Pour nommer monsieur Daniel Bérard, a.-g., à titre d'administrateur du Conseil d'administration pour représenter la région de Montréal et ce pour un mandat de quatre ans.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour modifier le *Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* afin de prévoir une exemption de l'obligation de suivre un cours de formation continue offert par l'Ordre à chaque année pour les membres de la classe « Enseignant ».
- Pour entériner le programme de surveillance général de l'exercice de la profession par les membres pour la période du 1^{er} mars 2011 au 30 avril 2012, lequel programme devant porter exclusivement sur les membres de l'Ordre ayant l'obligation d'adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre : compléter le programme de l'année précédente; inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans; inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute; inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude; effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic; effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du CIP.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2012-2013.

- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2012-2013.
- Pour recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre à 100,00 \$ pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2012-2013.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques afin de vérifier si le *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* est conforme à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*.
- Pour confirmer au Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres que l'Ordre est favorable à ce que l'hydrographie fasse partie des matières obligatoires dans le syllabus national conduisant à l'obtention du permis d'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre.
- Pour informer Géomètres professionnels du Canada que l'Ordre collaborera à l'enquête salariale nationale dans la mesure où la majorité des questions contenues dans l'enquête réalisée par l'Ordre en 2007 se retrouveront dans le questionnaire de l'enquête nationale, et que l'Ordre sera autorisé de diffuser les résultats de l'enquête salariale nationale à tous ses membres, qu'ils soient ou non membre de Géomètres professionnels du Canada, ainsi qu'aux médias, institutions d'enseignements ou tout autre organisme intéressé par ces résultats et susceptible de faire la promotion de la profession.
- Pour confirmer à la Direction générale du Registre foncier que l'Ordre accueille favorablement la mise en place du nouveau service en ligne de réquisition d'inscription.
- Pour nommer les représentants de l'Ordre autorisés à signer les effets bancaires.
- Pour adopter le calendrier de conservation élaboré par le Bureau du syndic et la Direction des affaires juridiques pour les dossiers d'enquête du syndic et les dossiers de conciliation.
- Pour adopter le projet de Règlement modifiant le règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour adopter le projet de Règlement modifiant le règlement sur les repères et les bornes.
- Pour adopter le projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Pour former un comité ad hoc qui aura pour mandat:
 - 1- d'analyser la recommandation du comité d'inspection professionnelle (résolution no 3524) à l'effet de modifier le libellé du paragraphe 5 de l'article 13 du *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* qui oblige actuellement l'arpenteur-géomètre à indiquer sur son plan toutes les distances entre les bâtiments, structures, dépendances et les limites du bien-fonds;
 - 2- d'analyser la recommandation du comité d'inspection professionnelle (résolution no 3546) à l'effet d'apporter une modification au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* afin d'y inclure l'obligation pour l'arpenteur-géomètre d'avoir, soit visité les lieux, soit avoir pris personnellement connaissance de la position projetée des repères à poser par rapport aux marques d'occupation sur le terrain; et de formuler des recommandations au Conseil d'administration, ledit comité étant constitué des administrateurs Jean Taschereau, a.-g., Daniel Bérard, a.-g., Éric Bachand, a.-g. et d'un membre du comité d'inspection professionnelle.

- Pour remplacer le statut « Inactif, hors Québec » par le statut « Hors Québec », les conditions d'obtention dudit statut demeurant les mêmes.
- Pour modifier la carte de membre des membres de l'Ordre de façon à ce qu'elle n'ait plus de date d'expiration et n'ait pas à être émise chaque année, l'adhésion du membre à l'Ordre étant confirmée par son inscription au Tableau des membres.
- Pour que le programme de formation continue 2011-2012 soit constitué des activités de formation portant sur les sujets suivants: le rapport d'expertise, la copropriété; LIDAR et système de relevé haute définition, gestion des ressources humaines en période de pénurie de main-d'œuvre, réalisation des travaux de l'arpenteur-géomètre en territoire rénové et jurisprudences récentes, et pour que les formations continues de l'Ordre soient dorénavant offertes tout au long de l'année, à l'exception des mois de juin, juillet et août, plutôt que concentrées pendant les mois de janvier, février et mars de chaque année.
- Pour fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle au samedi 29 septembre 2012 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.
- Pour fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen professionnel aux 29 et 30 mai 2012, de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen professionnel au 31 mai 2012 et de fixer au 27 janvier 2012 la date limite pour l'inscription au volet oral ou au volet écrit de l'examen professionnel de la session de mai 2012.
- Pour approuver le projet de mémoire sur l'avant-projet de Loi instituant le nouveau Code de procédure civile présenté au Conseil et d'autoriser le Chargé d'affaires professionnelles, M. Michel Côté, à le transmettre à la Commission parlementaire des institutions de l'Assemblée nationale.
- Pour remercier les membres de l'Ordre qui ont participé à l'élaboration du mémoire sur l'avant-projet de Loi instituant le nouveau Code de procédure civile et de les féliciter pour la qualité de leur travail.
- Pour approuver les tarifs révisés pour les travaux d'arpentage: GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE RENDUS SELON LE BARÈME GÉNÉRAL – FÉVRIER 2012.
- Pour fixer à 175,00 \$ les honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Pour constituer un comité ad hoc ayant pour mandat de faire une réflexion sur l'avenir de la géomatique et du géomètre au sein de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et de formuler des recommandations au Conseil d'administration, ledit comité étant constitué des arpenteurs-géomètres Pierre Tessier, Robert Lacombe et Chantal Arguin et des géomètres Marcel Laberge et Denis Parrot.
- Pour modifier le 3^e paragraphe de l'article 4 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour procéder au recrutement d'un maître de stage surnuméraire et à temps partiel afin de réaliser les stages de perfectionnement imposés par l'Ordre.
- Pour qu'un (1) point soit accordé à tout membre qui visionnera une activité de formation continue reconnue par l'Ordre à partir du site web de l'Ordre, dans la mesure où ce membre n'a pas déjà obtenu des points pour avoir déjà assisté à cette même formation. Un maximum de cinq (5) points par période pourra être obtenu en visualisant des activités de formation reconnues par l'entremise du site web de l'Ordre.

- Pour établir que le Conseil d'administration ne sanctionnera pas les membres de l'Ordre qui ont cumulé leurs 20 points pour la période de référence du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012 sans toutefois avoir obtenu leur minimum de 8 points au cours de chacune des deux années de ladite période de référence.
- Pour fixer à six mois de la date de réception de l'avis prévu à l'article 15 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le délai consenti à un membre pour remédier à son défaut de ne pas avoir accumulé ses 20 points à l'intérieur de la période de référence de deux ans.
- Pour fixer à six mois de la date de réception de l'avis prévu à l'article 15 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le délai consenti à un membre pour remédier à son défaut de ne pas avoir suivi au moins un cours de formation continue offert par l'Ordre chaque année pendant la période de référence de deux ans.

Rapport d'activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité exécutif a tenu dix (10) réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Deux cent trente-deux (232) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Pour entreprendre les démarches nécessaires à l'organisation et la tenue d'une enquête salariale auprès de l'ensemble des membres de l'Ordre afin que celle-ci puisse se dérouler au cours de l'année 2012.
- Pour recommander au Conseil d'administration de modifier le *Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* afin de prévoir une exemption de l'obligation de suivre un cours de formation continue offert par l'Ordre à chaque année pour les membres de la classe « Enseignant »
- Pour approuver la version 2.0 de la Politique de certification de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec afin d'adapter la politique de l'Ordre au modèle de celle de la Chambre des notaires et de permettre l'envoi du 2^e code d'activation à l'arpenteur-géomètre par Xpress poste plutôt que par huissier de justice.

- Pour transmettre au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair, pour le prix « Mérite du C.I.Q. ».
- Pour que le président et le vice-président représentent l'Ordre au prochain congrès international de la Fédération internationale des géomètres (F.I.G.) à Marrakech du 18 au 22 mai 2011, et qu'un budget n'excédant pas 2 500 \$ chacun leur soit attribué afin de couvrir leurs dépenses pour cet événement.
- Pour diffuser un appel de candidatures afin de combler le poste de Chargé(e) d'affaires professionnelles, suite au départ à la retraite de la directrice des communications.
- Pour recommander au Conseil d'administration de prendre en considération le projet de budget prévisionnel 2012-2013 et de maintenir la cotisation annuelle 2012-2013 aux mêmes montants que la cotisation annuelle 2011-2012.
- Pour recevoir les états financiers 2010 – 2011 vérifiés par la firme de comptables Aubé Anctil Pichette et associés.
- Pour entreprendre des discussions avec l'assureur de l'Ordre afin d'élaborer les modalités de couverture des travaux de rénovation cadastrale par le programme général d'assurance responsabilité professionnelle lorsque le programme d'assurance responsabilité professionnelle spécifique aux travaux de rénovation cadastrale sera échu.
- Pour retenir la candidature de M. Michel Côté au poste de Chargé d'affaires professionnelles selon les termes et conditions fixés par le comité exécutif et contenus dans le projet de contrat d'emploi préparé par le directeur général et secrétaire.
- Pour que l'Ordre cède à la Corporation de services de l'OAGQ le projet de logo élaboré par la firme Bleu Blanc Rouge en 2005.

- Pour procéder au recrutement d'un technicien juridique ou d'une technicienne juridique afin d'occuper les tâches associées aux fonctions de secrétaire du Conseil de discipline, de secrétaire du comité de révision, de secrétaire du conseil d'arbitrage, ainsi que les tâches de gestion des diverses requêtes de reconnaissance d'activités de formation et de dispenses reçues par le secrétariat de l'Ordre dans le cadre de l'application du règlement sur la formation continue obligatoire.
- Pour mandater une firme pour mettre en place une structure de gestion des ressources humaines dans le cadre du processus d'équité salariale.
- Pour que l'Ordre participe au Congrès géospatial international 2012 qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 14 au 17 mai 2012 à titre d'exposant.
- Pour accorder une commandite pour le 40^e anniversaire du Département de géomatique du Cégep de Limoilou qui aura lieu lors de la 7^e édition de l'événement *Retrouvailles* le 19 octobre 2012.
- Pour nommer messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g., et Francis Roy, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 7 mai 2012 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2012-2013.
- Pour nommer M. Pierre Tessier, a.-g., président, M. Jean Paquin, a.-g., délégué, et M. Luc St-Pierre, a.-g., délégué substitut, pour représenter l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2012-2013.
- Pour approuver des stages de formation professionnelle.

Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général et secrétaire de l'Ordre



M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du Bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au Code des professions, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La présentation de l'équipe

Les arpenteurs-géomètres suivants ont été syndics adjoints pendant l'année 2011-2012:

- M. Alain Jacob, a.-g.
- M. André Roy, a.-g. (1266)
- M. Jacques Patenaude, a.-g.
- M. Michel Tétreault, a.-g.
- M. Norman Lalanne, a.-g.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année vingt (20) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre qui concernaient dix-huit (18) arpenteurs-géomètres.

Sur les vingt (20) dossiers ouverts, trois (3) ont été fermés après la conciliation d'un syndic. Il s'agit essentiellement d'appeler l'arpenteur-géomètre, de discuter du travail effectué, d'appeler le client, de discuter de ses points de récrimination, de faire une proposition d'entente mitoyenne et de conclure un accord.

Seize (16) dossiers ont été acheminés au Secrétaire de l'Ordre et un (1) dossier est toujours ouvert.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 cent vingt-sept (127) demandes écrites, soit sept (7) de moins que l'an dernier.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic a déposé quatorze (14) plaintes devant le conseil de discipline concernant douze (12) arpenteurs-géomètres différents. Sept (7) arpenteurs-géomètres étaient récidivistes.



M. MICHEL CÔTÉ
CHARGÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

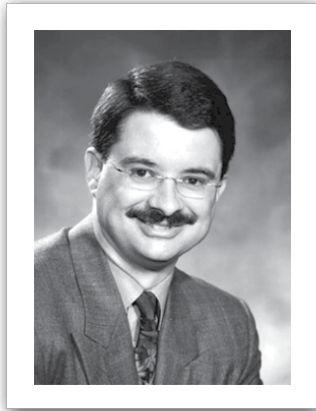
Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M^{me} Mylène Corbeil, représentante de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- M^{me} Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Philippe Boulanger, représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M. Luc St-Pierre, secrétaire du comité (O.A.G.Q.) (jusqu'au 7 décembre 2011)
- M. Michel Côté, secrétaire du comité (O.A.G.Q.) (à compter du 8 décembre 2011)

Les activités

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité de la formation n'a tenu aucune réunion.



M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

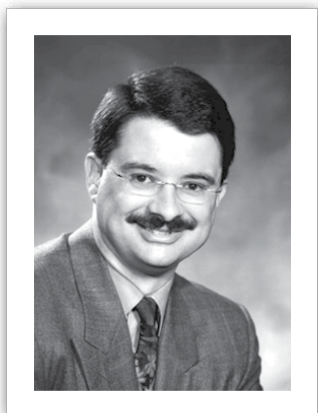
Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Jean-Claude Tétreault, a.-g., membre
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Trois (3) nouvelles demandes ont été reçues au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Le comité a tenu trois (3) réunions afin d'assurer le suivi des treize (13) demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation en cours. Lors de ces réunions, le comité a formulé quatre (4) recommandations au Conseil d'administration à l'effet d'exiger que les candidats complètent leur formation académique avant de leur accorder une équivalence de formation qui leur donnerait accès au permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre au Québec. Ces candidats étaient originaires de la Russie, de la France, du Maroc et de la Moldavie.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat

Précisé par la résolution no B-01-8027, le mandat du comité d'assurance a pour objet les paragraphes 1^o et 3^o de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8.1^o de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;

8.3^o de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré;»

Les membres

- M. André Morin, a.-g.
- M. Gérald Jacques, a.-g.
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire OAGQ

Les activités et le bilan

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité n'a tenu aucune réunion. L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* le 1^{er} avril 2012 aura pour effet d'abolir le présent comité. Les responsabilités du comité d'assurance responsabilité professionnelle seront dorénavant assumées par le comité exécutif.



M. CLAUDE BOURBONNAIS, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B 01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres qui se lisent comme suit:

« 8. *Le comité a pour objets :*

2° *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*

4° *de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*

5° *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*

9. *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »*

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, le Conseil d'administration doit redéfinir par résolution le mandat du comité.

Les membres

- M. Claude Bourbonnais, a.-g., président
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- M. François Houle, a.-g.
- M. Gilles Bellemare, a.-g.
- M. Hugues Lefrançois, a.-g.
- M. Claude Vincent, a.-g.

La Capitale, l'assureur

- M^{me} Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- M^{me} Chantal Boulay, experte en sinistre
- M^{me} Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- M^e Hubert Auclair, avocat, directeur principal à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

Les activités

Depuis le 1^{er} avril 2011, le comité de sinistres a tenu trois (3) réunions, soit le 15 juin 2011, le 28 septembre 2011 et le 25 janvier 2012.

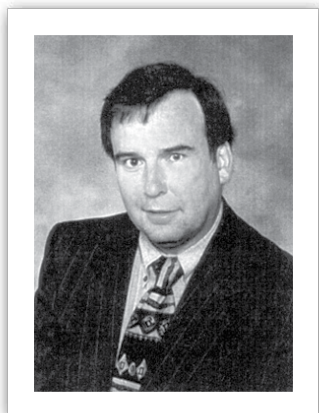
Pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le bilan s'établit de la façon suivante : pour le programme de base,

cent onze (111) dossiers de réclamations ont été ouverts, trente-six (36) de ces dossiers sont fermés et soixante-quinze (75) sont en traitement. Pour le programme de rénovation cadastrale, un seul dossier a été ouvert pour la même période et ce dossier est maintenant fermé.

Les statistiques selon le type de mandat sont les suivantes pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 :

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	9,0 %	4,5 %
Arpentage de construction	1,8 %	0,3 %
Bornage	0,9 %	1,3 %
Certificat de localisation	42,4 %	24,5 %
Description technique	1,8 %	1,4 %
Implantation	28,8 %	56,9 %
Opération cadastrale	4,5 %	0,5 %
Piquetage	4,5 %	0,7 %
Plan de propriété	3,6 %	2,6 %
Plan photogrammétrique	0,0 %	0,0 %
Plan topographique	2,7 %	7,3 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux opérations d'implantation constitue soixante-dix-neuf (79) des cent onze (111) réclamations, soit près de 72 % de celles-ci tandis que les montants des sinistres encourus pour ces mandats représentent plus de 80 % du montant de l'ensemble des sinistres. Ce portrait est similaire à celui dressé l'an dernier, à savoir que la plus grande partie des réclamations et de sinistres résultent de ces deux types de mandat.



M. GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

2. Les membres

- M. Gilles Vanasse, a.-g., président
- M. Daniel Collin, a.-g., vice-président
- M. André Dumas, a.-g., membre
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre
- M. Raymond Paradis, a.-g., membre
- M. Alain Carrier, a.-g., membre

Inspecteurs

- M. Pierre Richer, a.-g., inspecteur permanent
- M. Michel Verville, a.-g., inspecteur
- M. Daniel Ayotte, a.-g., inspecteur
- M. Pierre Meilleur, a.-g., inspecteur
- M. Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur

Secrétaire

- M^{me} Francine Guay

3. Programme général d'inspection 2011-2012:

Résolution no 3464

Il est PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2011-2012 :

- Compléter le programme de l'année précédente;
- Inspecter la pratique professionnelle de tous les membres qui n'ont pas été visités depuis 6 ans;
- Inspecter la pratique professionnelle de tous les membres qui ont signé leur première minute;
- Inspecter la pratique professionnelle de tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
- Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
- Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du CIP.

4. Vérifications et inspections portant sur la compétence professionnelle

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, soixante-six (66) inspections régulières et deux (2) inspections portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées. De ces soixante-huit (68) inspections, trois (3) ont été réalisées à la suite d'une demande du syndic de l'Ordre. Le Comité a fait une (1) recommandation de stage de perfectionnement au Conseil d'administration au cours de cette année.

5. Réunions du comité

Durant la période visée, le comité d'inspection professionnelle a tenu onze (11) réunions. Le Comité a étudié cent quatre (104) dossiers et a fermé soixante-neuf (69) dossiers d'inspections régulières ou d'inspections portant sur la compétence professionnelle. De plus, le comité a rencontré douze (12) membres lors de ses réunions.

6. Mot du président

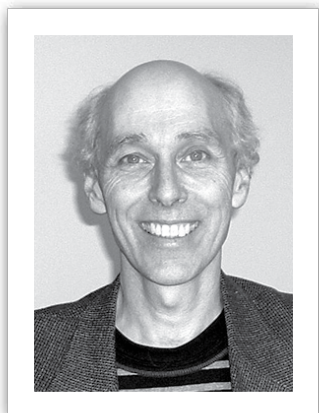
Au cours de la dernière année, le CIP a poursuivi ses activités régulières: inspections et rencontres des membres en priorisant les dossiers référés par le syndic et ceux du Conseil d'administration.

Les arpenteurs-géomètres rencontrés par le comité après leur inspection apportent en majorité les correctifs nécessaires suite aux recommandations du CIP mentionnées au compte rendu d'inspection. Un nouveau cours de perfectionnement a été mis en place cette année.

Les principales irrégularités observées dans les dossiers étudiés concernent la vérification personnelle par l'arpenteur-géomètre de la réglementation municipale ainsi que la rédaction de l'item traitant de la concordance entre les titres, le cadastre et l'occupation dans les certificats de localisation.

Pour la prochaine année, le comité d'inspection professionnelle débutera l'inspection des experts fonciers en matière de rénovation cadastrale. A cette fin, le Conseil d'administration a nommé M. Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur afin d'assister le comité d'inspection professionnelle.

Et en terminant, rappelons-nous que c'est en nous concertant que nous assurons la qualité de notre profession dont nous sommes si fiers.



M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

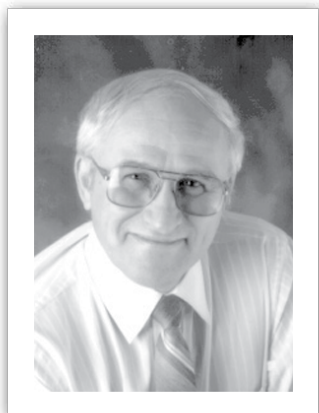
Les membres

- M. Benoît Desroches, a.-g., président
- M. Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M^e Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- M. René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- M. Denis Vaillancourt, a.-g.
- M. Michel Picard, a.-g.
- M. Daniel Gélinas, a.-g.
- M. Alain Sansoucy, a.-g.
- M. Claude Lahaie, a.-g.
- M. Réjean Archambault, a.-g.
- M. Jean Godon, a.-g.

Les activités

Le bureau du syndic a transmis au secrétaire seize (16) dossiers de conciliation. Cependant, seulement quatorze (14) dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage des comptes. Sur ces quatorze (14) demandes d'arbitrage, deux (2) furent abandonnées. Par conséquent, le conseil a été saisi de douze (12) causes.

Sur les douze (12) causes traitées, une (1) a fait l'objet d'une entente pendant l'audition, quatre (4) comptes furent maintenus, trois (3) comptes d'honoraires ont été réduits et il reste quatre (4) causes dont la décision n'est pas encore rendue.



M. RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenault, a.-g.
- M. Guy Bruneau, a.-g.
- M. Marc-André Gosselin, administrateur nommé
- M. Guy R. Brisson, administrateur nommé, membre suppléant
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité (jusqu'au 31 décembre 2011)
- M^{me} Francine Guay, secrétaire du comité (à compter du 1^{er} janvier 2012)

Les activités

Au 31 mars 2012, trente-quatre (34) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit six (6) de plus que l'an dernier. Le comité a tenu cinq (5) réunions.

Tous les avis sont à l'effet d'entériner les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête. Les sujets des plaintes sont variés.

En voici une nomenclature en bref.

Concernant le bornage

Trois (3) décisions concernent des bornages judiciaires entièrement complétés et quatre (4) autres décisions concernent des bornages à l'amiable dont le rapport de l'arpenteur-géomètre est contesté par l'une des parties.

Concernant les problèmes de délimitation

Sept (7) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés dans le cadre d'un mandat de piquetage. Dans la plupart des cas, on n'est pas d'accord avec l'opinion de l'arpenteur-géomètre sur sa délimitation ou on le blâme pour ne pas avoir planté de repères. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision a suggéré le bornage.

Concernant les certificats de localisation

Quatre (4) décisions concernent les certificats de localisation.

Concernant des mandats de rénovation cadastrale

Deux (2) plaintes portent sur des mandats de rénovation cadastrale.

Divers

Quatorze (14) décisions.





M^{me} FRANCINE GUAY
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions, de la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Présentation du conseil de discipline :

M^e François Samson, avocat et président (jusqu'au 5 mars 2012)

M^e Jean-Guy Gilbert, avocat et président (à compter du 5 mars 2012)

Quatorze (14) membres forment le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, ce sont :

- M. Clément Arseneault, a.-g.
- M. Jean Bisson, a.-g.
- M. Marc-André Carrier, a.-g.
- M. Richard Carrier, a.-g.
- M. Yves Cloutier, a.-g.
- M. Gaétan Groleau, a.-g.
- M. Gaston Lemay, a.-g.
- M. Yvon Létourneau, a.-g.
- M^{me} Nathalie Massé, a.-g.

- M. Gaétan Meunier, a.-g.
- M. Roland Milette, a.-g.
- M. Michel Robitaille, a.-g.
- M. Benoit Péloquin, a.-g.
- M. Luc Bouchard, a.-g.

Depuis le 1^{er} avril 2011, seize (16) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. De ces seize (16) plaintes versées, M^e François Samson, avocat et président du conseil de discipline, a présidé douze (12) plaintes et quatre (4) plaintes sont présidées par M^e Jean-Guy Gilbert, avocat.

Cinq (5) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (L.R.Q., chap. A-23), au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec (R.R.Q., chap. A-23, r. 4), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r.11), au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r.10) et au *Code des professions* (L.R.Q., chap. C-26).

Décision du conseil de discipline

Au cours de l'exercice, deux décisions déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction ont été rendues.



M. PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat

Chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M^{me} Mylène Meunier, a.-g., secrétaire
- M. Pierre Giguère, a.-g.,
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Christian Lagacé, a.-g., nouveau membre
- M. Denis Parrot, g., membre sortant
- M. Martin Brindamour, g., membre sortant

Les activités

Cette année, il y a eu des changements de membres au sein du comité des examinateurs. MM. Denis Parrot et Martin Brindamour nous ont quittés à la fin de l'année 2011. M. Christian Lagacé a été nommé membre du comité en décembre 2011. Nous tenons à remercier messieurs Denis Parrot et Martin Brindamour pour leur participation au sein du comité des examinateurs et nous souhaitons la bienvenue à M. Christian Lagacé au sein du comité.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées, au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens.

L'examen d'admission 2011

Pour l'année 2011, l'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 24, 25 et 26 mai 2011. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel Plaza de Sainte-Foy.

Un total de trente-sept (37) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2011, incluant dix-sept (17) finissants de 2011 et aucun candidat au titre de géomètre.

Pour le processus de révision des examens, nous avons reçu une (1) seule demande de révision en scientifique avec aucune modification du statut d'échec à succès pour cette demande. Nous n'avons reçu aucune demande de révision en foncier.

À la fin du processus des examens 2011, vingt-trois (23) nouveaux candidats ont réussi tous leurs examens et peuvent poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, huit (8) des dix-sept (17) finissants de 2011 ont réussi tous leurs examens du premier coup.

Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Nohak Sheehy qui a obtenu les meilleurs résultats aux examens 2011 en réussissant à maintenir une moyenne de 81,3 % pour l'ensemble des trois examens.

Les statistiques de l'examen professionnel 2011

	CANDIDATS(ES)	SUCCÈS	ÉCHECS
Volet scientifique	34	25	9
Volet foncier	23	21	2
Examen oral	25	20	5



M^{me} HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M^{me} Danielle Latulippe, a.-g., secrétaire
- Josée Bastien, a.-g.
- Alain Lépine, a.-g.
- M. Alexis Carrier-Ouellet, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à six (6) reprises et a étudié en moyenne neuf (9) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats (es) ayant terminé leur stage : 23
- Candidats (es) qui sont présentement en stage : 19

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du règlement sur les stages de formation professionnelle;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, claire ou encore (et surtout) certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards.

Les membres du comité constatent que les maîtres de stage ont une connaissance très sommaire du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* quant aux délais associés à la transmission des documents. Par conséquent, certains stagiaires sont à la remorque de leurs maîtres de stage et ont à justifier des retards imputables à leurs maîtres de stage.

De plus, la soussignée a rencontré (avec le président du comité des examinateurs) à l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

En septembre dernier, M^{me} Josée Bastien et M. Alain Lépine ont quitté le comité. Ils ont été remplacés par M. Alexis Carrier-Ouellet.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien et Danielle Latulippe et messieurs Alain Lépine et Alexis Carrier-Ouellet pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.



M^{me} GENEVIÈVE TÉTREULT, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

En date du 1^{er} avril 2011, les membres du comité étaient les suivants :

- M^{me} Geneviève Tétreault, a.-g., présidente
- M^{me} Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- M. Denis Turgeon, a.-g.
- M. Paul-André Gagnon, a.-g.
- M^{me} Véronique Nadeau, a.-g.
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- M^{me} Julie Barbeau, B.Sc.A.
- M^{me} Jacynthe Pouliot, a.-g., professeure/chercheure
- M. François Lehouillier, a.-g.
- M. Gabriel Santiago Arancibia, a.-g.
- M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g. et ATC
- M. Marc Descôteaux, a. -g.
- M^{me} France Mercier, étudiante au premier cycle
- M. Bruno Fournier, a.-g., membre du Conseil d'administration
- M. Jean-Pierre Simard, a.-g., membre du Conseil d'administration

Modification au comité

Au cours de la période 2011-2012, mesdames Julie Barbeau et Nicole-Claude Berna ainsi que monsieur Denis Turgeon, a.-g., ont quitté le comité.

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration de M^{me} Nicole-Claude Berna qui a occupé pendant plusieurs années le poste de secrétaire-trésorière au sein du comité et de M. Denis Turgeon, a.-g., qui, en plus d'avoir été président du comité, a été un membre actif pendant près de 10 ans. Nous les remercions sincèrement.

De nouvelles ressources se sont jointes au comité, soit M. François Bigras, a.-g., M. Michel Côté, chargé d'affaires professionnelles pour l'OAGQ, qui a pris en charge le poste de secrétaire-trésorier au sein du comité et M. Michel Poirier, rédacteur-consultant en communication.

Activités et bilan

Comme pour les années précédentes, quatre numéros de la revue GÉOMATIQUE ont été publiés et la même constatation s'impose : les articles sont rares et nous n'en avons aucun en réserve.

Le comité remercie les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle, sans oublier les chroniqueurs :

- M^{me} Véronique Nadeau, a.-g., pour la chronique AGenda
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g., pour la chronique Références Spéciales
- M. François Brochu, notaire, pour la chronique Jurisprudence
- M^{me} France Mercier, étudiante, pour la chronique Relève

Prix du fonds Joncas

Les prix du fonds Joncas, pour le volume 37, ont été remis par M^{me} Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente du comité de la revue Géomatique, lors du 43^e congrès annuel de l'OAGQ qui se déroulait à l'hôtel Chéribourg de Magog-Orford.

À titre de rappel, le prix de publication du Fonds Joncas a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser les auteurs de publications de qualité dans le domaine des sciences géomatiques. Le prix s'adresse particulièrement aux étudiants, mais souligne également la contribution de professionnels d'expérience. Pour ce faire, le prix de rédaction du Fonds Joncas compte deux catégories :

- la catégorie « jeune auteur » : qui consiste à remettre un chèque de 450 \$ à une étudiante ou un étudiant pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.
- la catégorie « auteur expérimenté » : qui consiste à remettre un prix d'une valeur de 50\$ à une professionnelle ou un professionnel pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

Le prix « jeune(s) auteur(s) » a été remis à M. Christophe Rahier pour son article « *La rénovation cadastrale vécue par un étudiant géomètre étranger* » et le prix « auteur(s) expérimenté(s) » a été remis à M^{me} Nathalie Massé et M. Francis Roy pour leur article « *Le système de gestion foncière québécois* ».

C'est lors du prochain congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, en septembre 2012, que les prix du volume 38 seront remis, les auteurs gagnants pour ce volume seront sélectionnés sous peu.

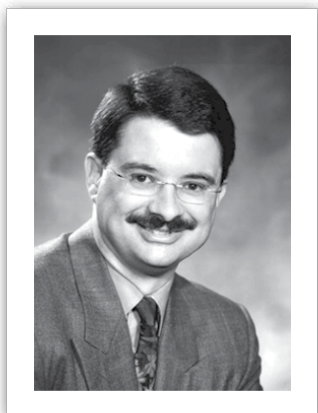
Perspectives

Pour la période 2012-2013, nous poursuivons les mêmes objectifs de publication pour la revue Géomatique, soit d'offrir aux lecteurs des articles pertinents et captivants dans le domaine des sciences géomatiques. De plus, nous désirons mettre en valeur le côté humain de la profession en présentant au cours des numéros le parcours professionnel de membres passionnés.

De plus, le volume 39 présente une toute nouvelle conception graphique. La page couverture ainsi que la mise en page intérieure ont été actualisées. Aussi, nous retrouvons sur le site Internet de l'OAGQ un tout nouvel onglet dédié uniquement à la revue où nous retrouvons quelques numéros antérieurs en ligne ainsi que toutes les informations relatives aux normes de publications.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable et constante contribution.





M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU FONDS JONCAS

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M^{me} France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Stéphane Roche, Ph.D.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- Secrétaire-trésorier: M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2011-2012, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions. Le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 750 \$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Depuis 1982, le Fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts ou bourses totalisant 192 628 \$ à soixante-quatre (64) candidats et candidates.

De plus, une contribution de 1 500 \$ fut accordée au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour supporter ses démarches de recrutement d'étudiants pour l'exercice financier 2011-2012.

Comme chaque année, un montant de 500 \$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2012

	<u>Pages</u>
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6 et 7
Notes complémentaires	8 à 14
ANNEXES	
A - Détail des produits	15
B - Détail des charges	16
C - Charges des comités	17





RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le conseil d'administration. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte du seuil de signification. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs de l'Ordre dont les services ont été retenus par le conseil d'administration de l'Ordre et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle des membres.

Le président du Conseil,

Pierre Tessier

Directeur général et secrétaire,

Luc St-Pierre

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352
Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 22 août 2012

Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2012	2011
	Investis en immobilisations \$	Affectés à la formation continue \$	Affectés au précis de droit \$	Non affectés \$	Investis en immobilisations Total \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	Non affectés Total \$	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	45 636	116 099	195 071	323 498	680 304	500 000	318 747	241 772	1 064 598	1 744 902
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 591)	(89 206)	79 855	192 443	169 501	19 642	276 185	7 676	302 279	471 780
Virement interfonds (note 3)						(19 642)	19 642			
Acquisition d'immobilisations corporelles et actif incorporel	14 294			(14 294)						
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	46 339	26 893	274 926	501 647	849 805	500 000	614 574	249 448	1 366 877	2 216 682
										1 744 902

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	471 780	611 867
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	11 245	11 298
Dotation à l'amortissement de l'actif incorporel	3 570	2 100
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		99
Intérêts et ristournes réinvestis	(311 784)	(337 738)
	174 811	287 626
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	(52 106)	(154 689)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	122 705	132 937
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements temporaires	(200 000)	50 022
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 294)	(8 328)
Acquisition d'actif incorporel		(14 000)
	(214 294)	27 694
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(214 294)	27 694
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(91 589)	160 631
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	518 586	357 955
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	426 997	518 586

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2012

			2012	2011
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	399 569	27 428	426 997	518 586
Placements temporaires, 1,23 % et 1,28 %, échéant en mai 2012	414 505	204 255	618 760	905 490
Débiteurs	68 066	284 309	352 375	402 656
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	2 625		2 625	
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	3 466			
Stocks	7 651		7 651	7 651
Frais payés d'avance (note 6)	34 518		34 518	17 124
Total de l'actif à court terme	930 400	515 992	1 442 926	1 851 507
PLACEMENTS (note 7)	500 000	851 495	1 351 495	552 981
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	40 091	773	40 864	37 815
ACTIF INCORPOREL (note 9)	6 247	2 083	8 330	11 900
TOTAL DE L'ACTIF	1 476 738	1 370 343	2 843 615	2 454 203



		2012	2011
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$
		Total \$	Total \$
PASSIF			
À COURT TERME			
Créditeurs	154 088	154 088	189 595
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		3 466	
Produits reportés (note 10)	472 845	472 845	519 706
	626 933	626 933	709 301
SOLDES DE FONDS			
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Investis en immobilisations	46 339	46 339	45 636
Affectés à la formation continue	26 893	26 893	116 099
Affectés au précis de droit	274 926	274 926	195 071
Non affectés	501 647	501 647	323 498
	849 805	849 805	680 304
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE			
Investis en immobilisations		2 855	4 079
Affectés à la stabilisation des primes		500 000	500 000
Affectés à la prévention		614 574	318 747
Non affectés		249 448	241 772
		1 366 877	1 064 598
TOTAL DES SOLDES DE FONDS	849 805	2 216 682	1 744 902
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	1 476 738	2 843 615	2 454 203

Pour le conseil exécutif

 administrateur
 administrateur

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352
Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Fonds d'administration générale investis en immobilisations et fonds du régime d'assurance investis en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*, en ce qui a trait à la mesure et à la présentation de ses instruments financiers.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements et les créditeurs, classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'épargnes rachetables et sont comptabilisés à la juste valeur.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont soumises à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Mobilier de bureau - 20 %

Matériel informatique - 30 %

Matériel promotionnel - 20 %

Actif incorporel

Le logiciel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. VIREMENT INTERFONDS

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 635 970 \$ (607 900 \$ en 2011) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2012 \$	2011 \$
Loyer	52 622	52 586
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	52 914	52 876
Salaires et services externes	509 970	484 900
Taxes d'affaires	5 847	5 848
Télécommunications	14 617	11 690
	<u>635 970</u>	<u>607 900</u>

La répartition en 2012 est la suivante :

	Formation continue \$	Discipline \$	Inspection professionnelle \$	Pratique illégal \$	Syndic \$	Revue \$	Assurances \$
Loyer	4 176	8 478	11 276	2 213	20 255	1 838	4 386
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	4 200	8 525	11 339	2 226	20 368	1 847	4 409
Salaires et services externes	40 410	82 500	109 900	21 700	196 900	18 000	40 560
Taxe d'affaires	464	942	1 253	246	2 251	204	487
Télécommunications	1 160	2 355	3 132	615	5 626	511	1 218
	<u>50 410</u>	<u>102 800</u>	<u>136 900</u>	<u>27 000</u>	<u>245 400</u>	<u>22 400</u>	<u>51 060</u>

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2012 \$	2011 \$
Débiteurs	50 281	(312 042)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(2 625)	7 000
Stocks		55
Frais payés d'avance	(17 394)	24 276
Créditeurs	(35 507)	(11 323)
Produits reportés	(46 861)	137 345
	<u>(52 106)</u>	<u>(154 689)</u>

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2012	2011
	\$	\$
Assurances	5 749	5 097
Congrès	19 517	4 500
Autres	9 252	7 527
	34 518	17 124

7. PLACEMENTS

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Dépôt à terme, 1,35 %, échéant en août 2013	500 000	
Fonds d'assurance		
Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de ½ %, avec un taux minimum garanti de 4 %	851 495	552 981

Le coût des placements correspond à la juste valeur à la date du bilan.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2012	2011
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	164 473	146 275	18 198	19 627
Matériel informatique	58 301	37 545	20 756	15 662
Matériel promotionnel	13 684	12 547	1 137	1 422
	239 345	199 254	40 091	36 711
Fonds d'assurance				
Matériel informatique	1 299	526	773	1 104

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

9. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2012	2011
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Logiciel	10 500	4 253	6 247	8 925
Fonds d'assurance				
Logiciel	3 500	1 417	2 083	2 975

10. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

11. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à douze de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2012 est de 27 599 \$ (29 767 \$ en 2011).

12. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2017, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 92 447 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 462 234 \$. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

91 400 \$	en	2013
92 447	en	2014
92 447	en	2015
92 447	en	2016
92 447	en	2017

L'Ordre loue également du mobilier de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en mai et juin 2013. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 12 742 \$. Le loyer à payer au cours des deux prochains exercices s'établit ainsi :

11 039 \$	en	2013
1 703	en	2014

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

13. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes de fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

La juste valeur des placements correspond au coût d'acquisition majoré des intérêts sur les placements.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES PRODUITS

ANNEXE A

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance			Total
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de précés de droit	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arbitrage des comptes	2 707					2 707
Commandites		4 300				4 300
Cotisations annuelles	1 619 628					1 619 628
Colisations supplémentaires						
Formation continue		88 000				88 000
Précés de droit			110 750			110 750
Discipline et inspection professionnelle	72 432					72 432
Dons	30 326					30 326
Frais d'administration	210					210
Frais d'expédition	605					605
Honoraires d'examens	11 150					11 150
Inmatriculations et licences	1 450					1 450
Inscriptions		3 150				3 150
Intérêts gagnés	15 361			19 642		34 003
Pratique illégale	55					55
Primes d'assurances					1 629 101	1 629 101
Publications professionnelles						
Reconnaissance d'activités de formation		225				225
Revue	34 498					34 498
Ristourne					263 078	263 078
Stage de perfectionnement	16 720					16 720
Subvention à la formation et à la recherche				10 000		10 000
Subvention mobilité de la main-d'œuvre						
Transferts de minutes	3 610					3 610
	1 808 752	95 675	110 750	2 015 177	1 639 101	3 950 105
					276 185	1 934 928
						4 052 258

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ANNEXE C

CHARGES DES COMITÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	2 062	2 580
Discipline	111 083	101 611
Inspection professionnelle	195 770	188 941
Pratique illégale	27 120	26 736
Syndic	449 004	352 885
	785 039	672 753
Autres comités		
Arbitrage des comptes	7 840	4 523
Bureau et comité administratif	97 369	99 162
Comités ad hoc	5 283	2 963
Examineurs	13 520	16 364
Revues	57 566	52 008
Stages	243	263
	966 860	848 036



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca